

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------|------------------------------|
| HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE | Tél : +32 (0) 67 55 47 37 | Fax : +32 (0) 67 55 47 38 | Mail : edu-braine@helha.be |
| HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT | Tél : +32 (0) 69 67 21 00 | Fax : +32 (0) 69 67 21 05 | Mail : edu-leuze@helha.be |
| HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL | Tél : +32 (0) 71 43 82 11 | Fax : +32 (0) 71 47 28 19 | Mail : edu-loverval@helha.be |

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE 09 Anglais 1.2 | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | PEGL1B09LG | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 6 C | Volume horaire | 90 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <p>HELHa Braine-le-Comte Giovannina ROSA (giovannina.rosa@helha.be)</p> <p>HELHa Leuze-en-Hainaut Camille GOBERT (camille.gobert@helha.be)</p> <p>HELHa Loverval Remy DECORTE (remy.decorte@helha.be) Eric NICAISE (eric.nicaise@helha.be)</p> | | |
| Coefficient de pondération | 60 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Selon activité : Français, Anglais | | |

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle
 - 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.1 Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits ayant trait aux sujets inhérents à sa formation professionnelle. Pour y parvenir, il continuera de mobiliser, d'une part, les savoirs linguistiques adéquats et, d'autre part, des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier, d'expliquer, de construire et de mettre en pratique quelques démarches didactiques

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGL1B09LGA Anglais 2 90 h / 6 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 60 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGL1B09LGA Anglais 2 60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Anglais 2 | | | |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code | 13_P EGL1B09LGA | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 1B | Quadrimestre(s) | Q2 |
| Crédits ECTS | 6 C | Volume horaire | 90 h |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Remy DECORTE (remy.decorte@helha.be) Eric NICAISE (eric.nicaise@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 60 | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Anglais | | |

2. Présentation

Introduction

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

1. Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover
 - 1.1. Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle.
 - 1.2. Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...).
2. Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement
 - 2.1. Entretenir une culture générale importante afin d'éveiller les élèves au monde.
 - 2.2. S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques.
 - 2.3. Mettre en œuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage visés

- I. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de décrire, d'interpréter et de produire des messages oraux et écrits ayant trait aux sujets inhérents à sa formation professionnelle. Pour y parvenir, il mobilisera, d'une part, les savoirs linguistiques adéquats et, d'autre part, des notions culturelles et littéraires en relation avec la langue enseignée
- II. Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier et d'expliquer quelques démarches didactiques

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Travail des quatre compétences; l'accent sera mis sur la production orale
2. Révision systématique et approfondissement de la grammaire au niveau intermédiaire
3. Révision et extension du vocabulaire de la vie courante
4. Etude du système phonologique de l'anglais

5. Etude de différents aspects de la culture de la Grande- Bretagne
6. Didactique

Démarches d'apprentissage

Chaque semaine, les étudiants continueront à améliorer les quatre compétences par la réalisation d'exercices et de présentations. Toutes ces parties seront données le plus possible de manière interactive.

Les étudiants devront rechercher et intégrer de manière autonome des informations linguistiques et générales via différentes sources.

Une partie de la matière de grammaire est vue en autonomie et testée régulièrement.

Vu le caractère pratique du cours de langue et l'importance donnée au TJ, la présence de l'étudiant est requise.

Dispositifs d'aide à la réussite

1. Feedback sur les présentations orales
2. Questionnement sur la méthode de travail au travers de questions aidant au retour réflexif et tests effectués régulièrement.
3. Correction des évaluations formatives.
4. Entretiens individuels et remédiation mise en place

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Manuels de vocabulaire et de grammaire

Moyens multi-media

Matériels divers

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pendant le semestre, l'étudiant sera testé régulièrement sur la grammaire et le vocabulaire. Il devra préparer des travaux à domicile et des présentations orales en classe. Pour les self-study tests de grammaire, une cote de 15/20 est requise. L'ensemble de ces cotes est repris dans la production journalière.

L'expression orale / des séances de conversation sont considérées comme TP et donc obligatoires et prises en compte dans l'évaluation.

En fin de semestre, il y a une épreuve certificative aussi bien orale qu'écrite.

La fiche de lecture fait partie de l'examen.

La cote de TJ n'est pas reprise au Q3.

La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée des deux professeurs concernés par l'UE, à raison de 65% de la cote finale pour M. Decorte et de 35% pour M. Nicaise.

Une épreuve est complète si toutes les évaluations (exemple: travail écrit, examen oral et/ou examen écrit de chacun des évaluateurs) hors travail journalier (TJ) sont présentées.

L'indication " PP " ou "PR", en cas de signature pour une partie, apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE si l'épreuve est incomplète.

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | Evc | 15 | | |
| Période d'évaluation | | | Exm | 85 | Exm | 100 |

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 60

Dispositions complémentaires

Conformément au RGE (<https://www.helha.be/app/uploads/2021/09/RGE21-22.pdf>), dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier ou de juin est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par l'enseignant concerné et la direction, cet examen sera représenté durant la session suivante (respectivement juin et septembre) à une date fixée conjointement par l'enseignant et la responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de septembre, couverte par un certificat médical ou pour un motif légitime apprécié par la direction, donnera lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par l'enseignant et la responsable des horaires.

En cas d'absence, non justifiée par un certificat médical, à un test de production journalière, l'étudiant se verra attribuer la cote de zéro.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).